

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10.06.2024

**L'an deux mille vingt-quatre
Le lundi 10 juin à 20 H 00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du Conseil Municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.06.2024, envoyée par mail le 04.06.2024.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	ARONICA Mathieu	
DECLERCK Thierry	de PARISOT France	PERRETON Pascal
ROCHET Philippe		SICILIANO Georges
VIGNERON Pascal	BURNIER Frédérique	
CHEVEREAU Laurent	CORDIER Stéphanie	

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame CARRIER Nathalie a donné pouvoir à Madame Frédérique BURNIER
Madame GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Monsieur Pascal VIGNERON
Monsieur SCAPPATICCI Benjamin a donné pouvoir à Monsieur Thierry DECLERCK

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal PERRETON

Quorum atteint : 11 élus présents sur 14 avec désignation de pouvoirs des 3 élus absents.

L'ordre du jour sera le suivant :

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II - DÉCISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE

**III - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2024**

IV - ADMINISTRATION

1/ acquisition foncière : parcelle contenant l'ouvrage de régulation des eaux de ruissellement

2/ bulletin municipal : validation des tarifs 2025

3/ personnel communal : versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

V - INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées :

1/ signature d'une convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire.

2/ renouvellement de la Convention Globale de Territoire 2024 - 2029

VI - DIVERS

I DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à Monsieur Pascal PERRETON d'être le secrétaire de séance , celui-ci accepte la fonction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

II DÉCISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire présente la décision n° 2024 / DEC / 03 actant la demande de libération de retenue de garantie, en lien avec la construction de la 5^{ème} classe.

Cet acte sera présenté en Trésorerie, pour procéder au paiement du solde des factures des fournisseurs qui sont intervenus pour la construction de la 5^{ème} classe.

III - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Demande de la modification suivante :

« budget communal :

...rappelle que les recettes d'investissement importantes en 2022, ont entraîné un excédent... »

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal tenant compte de la correction apportée.

IV - ADMINISTRATION

1/ acquisition foncière : parcelle contenant l'ouvrage de régulation des eaux de ruissellement

Délibération n° 2024 / 13

Monsieur le Maire expose :

La commune de Marcilly d'Azergues va faire l'acquisition à l'euro symbolique d'une division parcellaire et de l'ouvrage de régulation des eaux de ruissellement se situant à cet endroit, sur le ruisseau du Chillon.

La nouvelle propriétaire du terrain situé au 35 impasse des Poiriers, a proposé de céder à l'euro symbolique une surface de 193m² à la commune.

Cette acceptation engendrera un acte administratif avec l'intervention d'un géomètre.

Il faudra prévoir également l'élagage des arbres, la pose de la clôture et le profilage du terrain, à la charge de la commune.

À l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'acquisition foncière de la parcelle contenant l'ouvrage de régulation des eaux de ruissellement.

2/ bulletin municipal : validation des tarifs 2025

Délibération n° 2024 / 14

Conformément à la demande de Monsieur Benjamin SCAPPATICCI adjoint délégué à la communication, Monsieur le Maire rapporte et fait part de la proposition de la commission communale « communication », à savoir :

d'augmenter d'environ 10% les tarifs des encarts publicitaires, pour le bulletin de janvier 2025.

Voici la nouvelle proposition :

Formats insertion	Tarifs 2024	TARIFS 2025
1 page	350 €	385 €
½ page	200 €	220 €
¼ page	125 €	138 €
1/8 page	85 €	94 €
1/16 page	60 €	66 €

A la majorité, le Conseil Municipal valide la proposition de la nouvelle grille tarifaire, applicable à compter du 01.01.2025

3/ personnel communal : versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Délibération n° 2024 / 15

Au vu du décret n°2023 – 1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents, L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle.

Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, la municipalité a fait le choix d'appliquer ces montants à hauteur de 50%.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Rhône a été saisi en date du 27 mai 2024, celui-ci a émis un avis favorable au projet de délibération présentée.

Monsieur le Maire précise :

- Les montants feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel, ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 inclus.
- La prime est versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.
- La totalité des montants versés à chaque agent concerné, représente la somme totale de 2 665.91€.

A la majorité, le Conseil Municipal valide le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents communaux pouvant y prétendre.

V - INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées :

1/ signature d'une convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire.

Délibération n° 2024 / 16

Monsieur le Maire indique que les communes partenaires de la présente convention souhaitent mutualiser leurs moyens, afin d'organiser un spectacle commun associant les compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

Ce projet concerne 8 des 14 compagnies de théâtre recensées sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées pour un spectacle dont le thème est « A table ».

Au regard des objectifs poursuivis par les communes partenaires à des fins de réalisation d'un spectacle commun et de l'intérêt du territoire, les communes décident de porter conjointement le projet.

La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au domaine des communes situé à Anse

La commune de Morancé assure le portage administratif et financier de l'évènement.

Une subvention à hauteur de 150€ est demandé pour notre collectivité.

17 communes sont concernées par cette demande de partenariat.

À la majorité, 14 voix exprimées pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat la signature d'une convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire.

2/ renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024 - 2029

Délibération n° 2024 / 17

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a co-signé avec la CAF, une 1ère Convention Territoriale Globale (CTG) en 2019 pour une durée initiale de 4 ans.

La CTG est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Cette CTG généralisée à l'ensemble du territoire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

La communauté de communes a réalisé le bilan de la CTG 2019-2023, en fin d'année 2023 avec les acteurs concernés et la CAF. Ce bilan a été présenté lors des différentes réunions aux élus des commissions Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et commission sociale puis diffusé à tous les Maires.

Suite à ce bilan et au diagnostic territorial réalisé par la CAF du Rhône, un travail de réflexion a été lancé pour établir la nouvelle CTG. Les élus des commissions petite-enfance, Enfance-Jeunesse et sociale ont été impliqués dans la réflexion avec des réunions et des ateliers d'échanges.

A l'issue de ces échanges, ont été confirmées les orientations détaillées ci-après qui répondent également aux priorités identifiées par le 3ème schéma intercommunal du pôle jeunesse-Services, voté par le conseil

communautaire en 2022, le renouvellement du PEDT (Projet Educatif Territorial) intercommunal acté en 2023 et par le plan de mandat de la communauté de communes.

À la majorité, le Conseil Municipal :

- valide les orientations et objectifs de la Convention Territoriale Globale
- acte le renouvellement de ladite convention

VI - DIVERS

Néant.

<p style="text-align: center;">COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES</p>

Commissions communales

Commission communication : réunion du 15 avril 2024

Mise au point du contenu du petit bulletin Marcillois.

Commission de contrôle des listes électorales : réunion du 17 mai 2024

Révision des listes électorales en vue des prochaines élections.

Réunion du 14 mai 2024 : Groupe de travail « mode doux »

Point sur les trois possibilités de réalisations et avancées de différents dossiers.

Commission Développement durable : réunion du 21 mai 2024.

- Les « Zones d'Accélération de production des Énergies Renouvelables » (ZAER) : objectif de localiser sur une carte de la commune les zones potentiellement favorables et celles non admissibles pour le développement de l'ensemble des énergies renouvelables.

Les zones évoquées sont : la ZAC des Iles, la petite Gay, la grande Gay et le four à chaux, pour les panneaux photovoltaïques.

La géothermie concerne l'ensemble de la commune, mais il faut que les terrains s'y prêtent.

Une consultation publique sera proposée en Mairie début juillet.

Commission voirie :

Réunion organisée pour la gestion du chemin de Janzé

Problème de circulation – il faut trouver une solution pour faire ralentir les voitures, vers l'entrée du château de Janzé

L'adjoint à la voirie a contacté la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Autres :

Plantation des fleurs le 7 mai 2024

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal : À définir

Prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale : mardi 02.07.2024 – 14h00

AUTRES :

13.06.2024 : cérémonie commémorative de la stèle de la RN6

Dimanches 30 juin et 7 juillet : Élections législatives

Prochaines réunions de Commissions :

<u>Commission communale</u>	<u>Date retenue</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu</u>
Voirie	Mercredi 19.06.2024	19 H 00	Mairie
Urbanisme	Mardi 02.07.2024	18 H 00	Mairie

Fin de séance : 22h06

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le secrétaire de séance,

Pascal PERRETON



Le Maire,

Frédéric BLANCHON

